

**URB/20462 : Demande de permis d'urbanisme pour renouveler le permis de l'enseigne "Vivium"; Rue Royale 153 ;
introduite par Monsieur Vincent Holvoet - P & V ASSURANCES S.C.R.L. Rue Royale 151 à
1210 BRUXELLES.**

AVIS

Vu la demande de Monsieur Vincent Holvoet P & V ASSURANCES S.C.R.L., Rue Royale 151 à 1210 BRUXELLES visant à renouveler le permis de l'enseigne "Vivium", situé Rue Royale 153 ;

Considérant que le bien concerné se trouve en zone administrative, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que la demande a pour but de maintenir une enseigne sur le toit de l'immeuble (le long de la rue Brialmont) ;

Considérant que la demande tombe sous l'application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))

Vu que le dispositif est visible depuis le tracé Royal ;

Considérant que le bien se situe dans les 20 m d'un bien classé, le Botanique ;

Considérant la demande a été soumise à l'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites ;

Considérant que la rue Brialmont est reprise en zone restreinte et que l'angle de l'immeuble se situant rue Royale, 153 est en zone interdite ;

Considérant qu'en séance, le demandeur déclare ne plus avoir d'activité au sein de l'immeuble;

Considérant que dans ce cas, la demande ne porte plus sur une enseigne mais bien sur une publicité;

AVIS Défavorable (unanime)